

Règlement du concours de peinture

Huriel - Dimanche 21 Septembre 2014

PRESENTATION DE LA MANIFESTATION

La ville d'Huriel organise son 1^{er} concours de peinture à l'occasion des Journées du patrimoine, le dimanche 21 septembre 2014 de 10h00 à 18h00. Cet événement vise à sensibiliser les huriélois et les visiteurs sur le patrimoine en portant un autre regard sur la commune, à travers la peinture.

Le concours de peinture aura pour thème « Patrimoine Culturel – Patrimoine Naturel ».

En parallèle du concours de peinture, des visites gratuites du Donjon de la Toque et de son musée et des visites libres de l'église Notre-Dame seront proposées aux visiteurs, ainsi qu'une découverte du vignoble huriélois.

La mixité des publics artistes-peintres et visiteurs est très importante, et l'échange autour de l'art est central. Une attention particulière sera portée à chacun des publics.

La manifestation est gratuite pour les artistes souhaitant participer au concours et pour les visiteurs.

REGLEMENT DU CONCOURS

Organisateur :

Point Info Tourisme
21 Grand' Rue
03380 HURIEL

représenté par Stéphane ABRANOWITCH, maire d'Huriel

Participation au concours :

Art. 1 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toutes les personnes pratiquant l'activité de peinture comme un loisir ou comme une activité complémentaire. Les mineurs doivent obligatoirement avoir une autorisation parentale signée. L'artiste participant au concours, dénommé le « concurrent », se présentera à l'accueil du concours à partir de 9h00 le dimanche 20 septembre avant toute installation. Des documents lui seront remis pour valider sa participation et la ou les toiles vierges devront être présentées à l'inscription pour validation du support. Cette disposition est prise afin de s'assurer qu'aucune œuvre réalisée avant l'événement ne soit mise au concours.

La toile devra être réalisée entre 10h00 et 18h00. Les toiles seront ensuite soumises à l'évaluation du jury.

Art.2 : Inscriptions

L'inscription au concours est gratuite.

Pour toute inscription, l'artiste devra adresse la fiche d'inscription jointe, dûment replie, au Point Informations Tourisme, au plus tard le jeudi 18 septembre 2014, date de clôture des inscriptions. La fiche d'inscription peut être transmise soit par mail soit par courrier.

Aucun concurrent ne pourra prétendre à son inscription au concours s'il n'a pas renvoyé préalablement sa fiche d'inscription.

Art.3 : Modalités du concours

Afin de participer au concours 2014, le jury exigera du concurrent qu'i adapte son œuvre au thème de la journée : Patrimoine Culturel – Patrimoine Naturel.

La toile présentée au concours devra décliner impérativement cette thématique. Les artistes pourront s'ils le souhaitent apporter des photos ou autres support, en rapport avec le thème, qu'ils jugeront nécessaires à leur inspiration. Nous alertons sur le fait qu'une copie d'œuvre ne sera pas considérée comme valable pour le concours. Le jury évaluera la capacité des artistes à créer.

La réalisation de toile présentée au concours se fait impérativement sur place. Aucune œuvre préparée à l'avance ne fera l'objet d'une présentation au concours.

Chaque concurrent ne pourra présenter qu'une seule œuvre au concours. Afin d'être validée pour le concours, l'œuvre présentée devra être signée, non encadrée.

Art.4 : Montage, transport et matériel

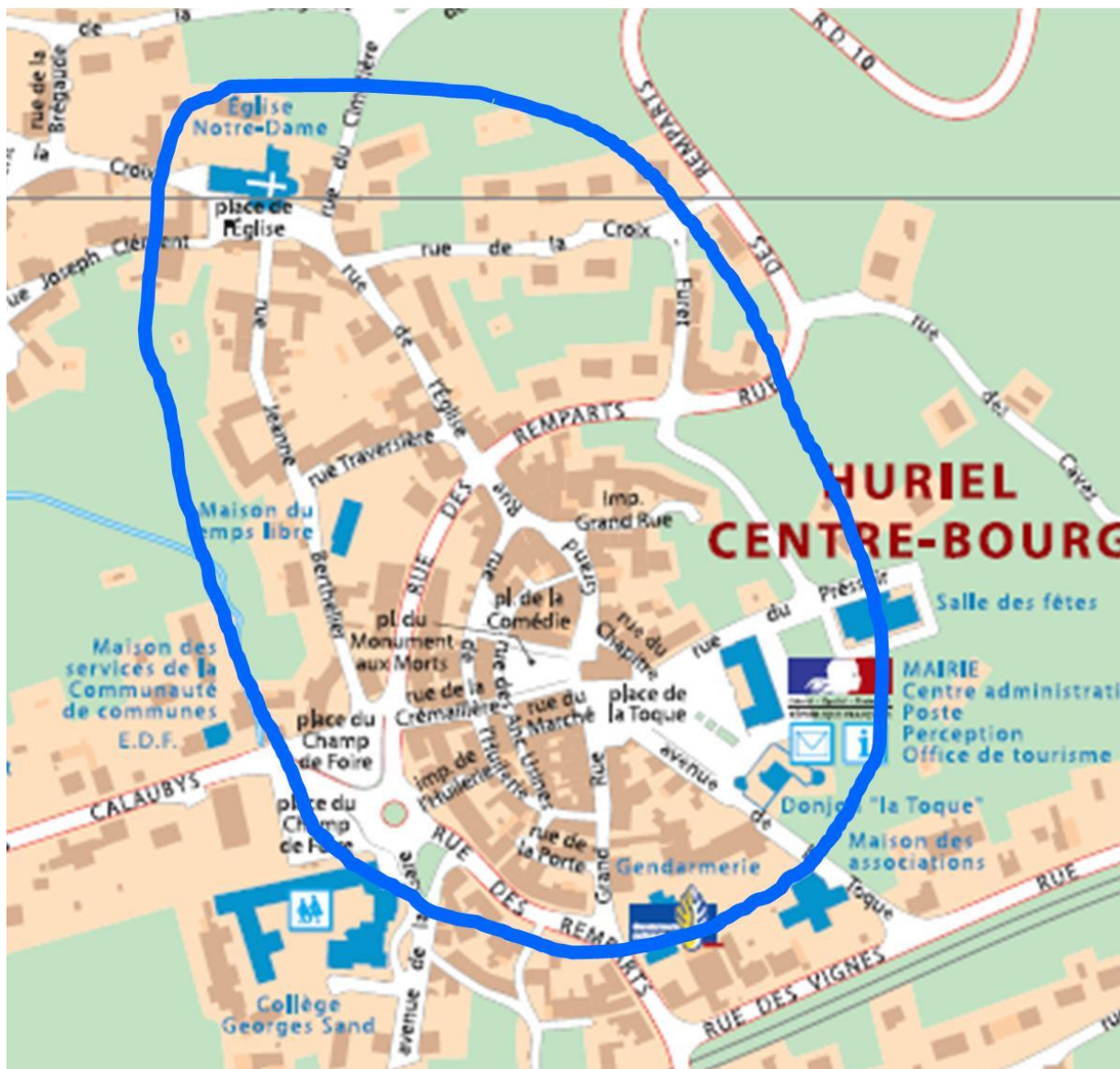
Aucun matériel n'est fourni pour le concours. Chaque concurrent devra prévoir et apporter le matériel qu'il jugera nécessaire à la réalisation de son œuvre. Chaque concurrent est responsable de son matériel, la Mairie ne sera pas tenue pour responsable en cas de bris, vol ou autres détériorations du matériel ou de l'œuvre pendant la journée. Charge à chaque concurrent de prendre une assurance complémentaire s'il le souhaite. Le concurrent assure également le transport, montage et démontage de son matériel.

Aucune technique n'est imposée pour participer au concours. La taille de la toile est à l'appréciation de chacun.

Art.5 : Emplacement

Le concurrent choisira librement son emplacement en début de journée dans le périmètre du concours. Le périmètre du concours est strict et se situe entre le jardin d'inspiration médiévale, le parc de la Toque, l'église Notre-Dame, la Place du Champ de Foire et la Place de la Toque.

Aucun concurrent ne pourra prétendre à s'installer à une autre place en milieu de journée si celle-ci est déjà pourvue par un autre concurrent.



Art.6 : Le jury

Il sera composé d'élus, de partenaires, de professionnels et de néophytes. Les œuvres seront jugées selon la technicité des concurrents, mais aussi sur des critères d'harmonie de couleurs et de respect du thème. Toute décision rendue par le jury sera irrévocable.

Art.7 : La remise des prix

Seul le 1^{er} concurrent sera doté d'un prix. Les autres participants au concours ne pourront prétendre à aucun prix, ni remboursement de frais de matériel utilisé pendant le concours.

Le vainqueur se verra remettre un bon d'achat d'une valeur de 250 euros.

La remise des prix aura lieu au pied du Donjon de la Toque entre 18h30 et 19h00.

Art.8 : Vente des œuvres

Aucune vente ne sera autorisée lors du concours de peinture.

Art.9 : Utilisation de l'image des œuvres

La Mairie d'Huriel pourra utiliser et reproduire pour sa communication et publicité les photographies des œuvres des concurrents et celles les représentant. Les concurrents acceptent de ne recevoir aucun dédommagement en nature ou en numéraire pour les droits de reproduction de ces dites photographies.

Art.10 : Organisation de la journée

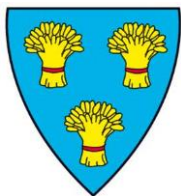
- A partir de 9h00 : Validation des inscriptions
- 10h00 : début du concours
- 18h00 : fin du concours, dépôt de la toile mise au concours
- 18h30 : remise des prix

Art.11 : Assurances

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques, notamment en matière de responsabilité civile, au sein des espaces définis pour l'événement.

Art.12 : Parking

Le stationnement sera interdit sur la place de la Toque et sur la place de l'église (sous réserve de cérémonies religieuses).



Concours de peinture

Huriel - Dimanche 21 Septembre 2014

FICHE D'INSCRIPTION

(à retourner au Point Info Tourisme – 21 Grand Rue – 03380 HURIEL, le jeudi 18 septembre 2014 au plus tard)

Nom d'artiste :

Nom : Prénom :

Technique utilisée :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone :

Email :

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné(e),, autorise mon enfant
..... à participer au concours de peinture du 21 septembre 2014 à Huriel.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses, sans réserve.

Fait à :

Le :

Signature :